

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU VENDREDI 19 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

**ETAIENT PRESENTS**

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Marie-France de GESTAS -  
M. Jean GUILBERT – Mme Annick FUZIER – M. Jean-Michel ISSAKIDIS –  
Mme Pascale ROCHERON – M. Vincent GUILLON – M. Louis LE PIVAIN (adjoints) –  
Mme Isabelle CAZALI – Mme Béatrice BERTHOD – M. Arnaud PIQUART –  
M. Jacques CHEVALLIER-RUFIGNY - Mme Christine CARON –  
Mme Jane-Marie HERMANN (jusqu'à 22 h 00 – avant le vote de la délibération 12) –  
M. Guy GEOFFROY – Mme Laurence HYVERNAT – M. Michaël THOMAS -  
M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – Mme Isabelle GAUTIER -  
M. Philippe MARGUERIT – Mme Sabine BESNARD - M. Julien BOUFFARTIGUE –  
Mme François BOST – M. Michel GUENARD – Mme Fanny RUPH –  
Mme Magali GUILBAUD (conseillers municipaux).

**ABSENTS EXCUSES - PROCURATION**

M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	M. Olivier LEBRUN
Mme Hannelore MORVAN	a donné pouvoir à	Mme Béatrice BERTHOD
Mme Jane-Marie HERMANN	a donné pouvoir à	Mme Marie-France de GESTAS
Mme Laure RIGNAULT	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN
M. Antoine GERON	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Elisabeth DOS SANTOS	a donné pouvoir à	Mme Annick FUZIER

**ABSENTS**

M. Maxence de FORESTA

**M. LEBRUN** : « Avant de commencer cette séance de façon officielle, je souhaitais pour ceux qui étaient coupés du monde aujourd'hui, rappeler la très bonne nouvelle que nous avons eu ce matin : la libération des otages capturés au Cameroun. Je dis cela parce que vous n'êtes pas sans savoir que leurs parents habitent Viroflay. J'ai régulièrement été en contact avec eux durant ces deux mois et c'est donc un soulagement pour les uns et les autres.

.../...

A priori, ils rentrent soit cette nuit soit ce soir mais cela est une excellente chose pour tout le monde après ces deux mois d'angoisse et de solidarité. C'est aussi là que nous pouvons nous rendre compte des mouvements qui peuvent se créer autour des gens en difficulté ; solidarité à la fois discrète évidemment car ils ont toujours cherché à être le plus discret possible pour éviter de trop en dire et de trop apparaître devant les médias et il fallait aussi de temps en temps les protéger de ce côté-là. Derrière eux il y avait aussi des milliers de personnes. J'avais eu Régine Moulin-Fournier, la maman, lundi dernier au téléphone et je lui ai proposé éventuellement de faire une action par le biais de la mairie, du type affichage sur la mairie, ce à quoi elle avait répondu que peut-être le moment viendrait mais que pour l'instant, ce n'était pas le cas. Nous n'aurons pas besoin de le faire et ce n'est pas plus mal. Voilà, c'était une vraie émotion ce matin, évidemment pour eux mais aussi pour moi, pour ceux qui l'ont appris et qui les connaissent.

Je voulais le dire ici car il s'agit de moments de la vie de la cité qu'il faut aussi partager. »

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**M. LEBRUN** propose de désigner Monsieur Michaël THOMAS.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012

**M. BOUFFARTIGUE** : « Page 8, 2<sup>e</sup> phrase. Le point qui sépare les deux phrases est mal placé et change complètement ce que je voulais dire. Le contenu exact est « ces deux éléments représentent 3.6 millions d'€ qui à notre sens doivent être réinvestis dans le logement social. » Après : « au rythme de 150 000 € par an, là aussi cela représente 20 ans du rythme de dépenses actuelles. »

**M. LEBRUN** : « Effectivement. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 octobre 2012.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2012

**M. GUENARD** : « Ce PV, si ma mémoire est bonne, est très réduit du fait qu'un incident technique s'est produit et je remercie Madame Caron de nous en avoir informés mais il est curieux finalement qu'il ait fallu trois mois pour s'apercevoir qu'il y avait eu un problème technique mais c'est comme ça.

.../...

Du coup, je pense que ce PV n'est pas exact et, en particulier, sur la résolution 2 où il est dit que nous avons voté pour la fixation du taux des impôts locaux alors qu'en réalité nous nous sommes abstenus. Je demande donc la rectification de ce PV. »

**M. LEBRUN** : « D'accord. Donc face à l'incident que nous avons connu sur le fichier puisque les débats sont enregistrés en mémoire flash, nous n'avons pas réussi à relire le fichier qui était corrompu, terme que je n'aime pas trop. Ce fichier était donc endommagé et nous n'avons pas pu le récupérer et depuis nous avons trouvé une solution pour avoir un double enregistrement et ainsi avoir deux fichiers ce qui devrait permettre de ne pas avoir ce type de problème à l'avenir. »

**M. GUENARD** : « Mais enfin il a fallu 3 mois quand-même !!! Cela veut dire que pendant 3 mois personne ne s'en est inquiété ! »

**M. LEBRUN** : « Je pense qu'il y avait aussi les PV précédents à terminer avant d'attaquer le suivant... Nous ne commençons pas le PV directement le jour qui suit la séance puisqu'un certain nombre de choses sont à faire. Il faut donc un peu de temps pour s'en rendre compte. 2 mois, 3 mois, je ne sais pas. »

**M. MARGUERIT** : « Tant que nous sommes sur les problèmes techniques, j'ai fait allusion, lors de la commission, que nous puissions avoir un accès Wifi dans cette salle du conseil, et que nous soyons de la majorité, de l'opposition ou du personnel de la mairie. Nous pourrions ainsi avoir accès aux fichiers dématérialisés sans que nous ayons forcément à les télécharger etc... Voilà ma demande et je pense qu'elle est recevable et ne représente pas grand-chose comme coût au vu des économies que ce système permet de faire en dématérialisant complètement les documents que nous devons utiliser. Sinon, cela sera un blocage à la mise en place de la dématérialisation. »

**M. GUENARD** : « Je voudrais bien aussi une tablette. »

**M. LEBRUN** : « La réponse est que nous y travaillons et qu'effectivement, c'est quelque chose du domaine du possible si vous acceptez de recevoir quelques ondes durant votre présence ici, que vous recevez aussi chez vous. Ceci dit, pour l'instant, il y a possibilité de télécharger les fichiers à partir de chez soi ce que j'ai fait. Vous pouvez télécharger soit les fichiers complets, soit les délibérations mais nous nous améliorons progressivement. Le gros avantage lorsque nous utilisons la version dématérialisée est que la version complète du conseil municipal de ce soir est de 826 pages. Si nous arrivons à économiser 826 pages, ce n'est pas plus mal. Sachant que les 826 pages n'auraient pas été photocopiées pour tout le monde car il y avait le document complet du compte administratif et du compte de gestion et nous n'allons pas photocopier des centaines de pages pour tout le monde. Avant, nous faisons une copie par groupe mais néanmoins cela permet de faire des économies substantielles.

Donc, pour le Wifi, nous étudions la solution afin de le mettre en service. »

**M. MARGUERIT** : « Il y a aussi le câble ! »

**M. LEBRUN** : « Oui mais le Wifi est bien parce que parfois le câble ne fonctionne pas. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par voix

Contre

Abstentions

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14 décembre 2012.

**M. LEBRUN** : « Il s'agit aujourd'hui d'un petit conseil avec 20 points dont 9 points concernent les finances. Jean Guilbert va donc beaucoup œuvrer ce soir et dans les finances, il y a bien évidemment le compte administratif pour l'exercice 2012, à la fois Ville et Assainissement ainsi que tout ce qui s'en suit : affectation du résultat, décisions modificatives pour le budget ville.

Je ne vais pas faire de présentation particulière avant Jean Guilbert, simplement, vous remarquerez et Monsieur Guilbert va vous le dire également, nous poursuivons notre maîtrise des dépenses de la ville notamment en matière de personnel et l'ensemble est assez conforme au budget pour la partie « personnel » et pour un certain nombre de dépenses et de recettes avec un autofinancement un peu plus important que l'autofinancement prévu pour le budget 2012. Je vais laisser la parole à Monsieur Guilbert mais je rappelle que le compte administratif n'est que « le reflet de la réalisation du budget que nous avons voté en décembre 2011 pour l'année 2012. Il s'agit donc de la réalisation et le fait que nous n'ayons pas dépassé les autorisations qui nous étaient données en matière de dépense budgétaire. »

## **1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2012**

**M. GUILBERT** : « En préambule, je dirais que la partie fonctionnement fait apparaître un résultat de 4 millions d'€ proche de celui de l'année précédente malgré les charges et les réductions de recettes résultant de la conjoncture économique.

Le deuxième fait marquant est le report sur 2013 des deux opérations importantes d'investissement prévues en 2012 : la réhabilitation du gymnase Gaillon et les travaux RD 10 en centre-ville.

En matière de fonctionnement, la comparaison avec le budget détaillé page 7 du document pour les grands postes montre jusqu'à présent les prévisions budgétaires avaient été faites avec prudence. Les recettes dépassaient la prévision de 722 000 € soit 3 % de ces recettes et les dépenses ont été inférieures de 853 000 €, inférieures au plafond autorisé.

Les recettes, en fiscalité locale :

- les rôles supplémentaires qui, je le rappelle, sont les recettes perçues au titre des nouvelles constructions et des extensions de construction expliquent l'amélioration par rapport à la prévision.

- Les fonds de compensation de TP (Taxe Professionnelle) dits, FNGIR et DC RTP, remplacent le fonds de péréquation de Taxe Professionnelle ; leur avenir n'est pas assuré de telle sorte que leur produit est budgété avec prudence. Pour l'année 2012, un complément perçu de 197 000 € est constaté après un premier ajustement à l'occasion de la DM d'octobre 2012.
- Les droits de mutation : les droits perçus en 2012 se sont élevés à 1 021 000 €, assez proche finalement de la prévision budgétaire de 1 050 000 € représentant un manque à gagner de 29 000 € seulement.
- Autres recettes : il enregistre aussi un meilleur produit que prévu avec + 335 000 € en raison principalement (analyse page 28) du tarif de prestation de service unique des crèches est en hausse plus rapidement que prévu ce qui représente un impact d'un peu plus de 100 000 € ; les produits du contrat enfance qui avaient été calculés de façon très prudente puisque nous étions à la période de renouvellement de contrat enfance avec une certaine incertitude ; fréquentation en hausse des activités périscolaires et la mise en place de la nouvelle tarification dont l'incertitude des prévisions avait été établi de façon très conservatrice conduisant à un total de 75 000 € de recettes en plus de la prévision.

En ce qui concerne les dépenses :

- Au niveau du personnel, nous avons des dépenses budgétées pour 10 648 000 € et nous avons dépensé 10 430 000 €, soit un écart de 218 000 € qui correspond principalement aux postes de personnel provisoirement vacants suite à des changements de titulaires. Je précise donc qu'aucune variation d'effectif n'est constatée sauf l'ajustement évidemment permanent à la fréquentation pour les activités périscolaires.
- Autres dépenses : les efforts continus, de réduction des coûts se traduisent par une diminution significative des dépenses, en particulier enfance jeunesse avec une fréquentation inférieure à la prévision de certaines activités du périscolaire notamment les camps de vacances et les classes d'environnement. Pour la petite enfance, le budget intérim n'a pas été utilisé c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de personnel absent et également, il n'a pas été décidé, cette année 2012, de procéder à l'achat des couches dont l'achat est maintenant obligatoire et qui s'appliquera en 2013.

En ce qui concerne le secteur technique, nous relevons diverses économies en particulier sur la régie bâtiment, sur le budget carburant, sur la prévision « consommation de chauffage », l'entretien de la voirie et des bâtiments. Je ne passe donc pas tout cela en revue et en détail mais il faut savoir qu'il n'y a pas « une » explication mais toute une série puisqu'il y a un grand nombre de postes différents. Le secteur administratif, enfin, enregistre des économies en particulier en informatique et sur les photocopieurs.

Des frais financiers se sont élevés à 139 000 € par rapport à une prévision de 252 000 € et donc ce budget n'a pas été dépensé entièrement, loin s'en faut, en raison de la baisse des taux d'intérêt d'une part et aussi de l'effet du report en 2013 d'investissements importants comme je l'ai mentionné en introduction lesquels n'ont pas de ce fait nécessités de financement.

Si nous comparons les résultats 2012 à ceux de l'année précédente 2011, nous constatons une réduction de l'ensemble des recettes. 2011 : 23 400 000 ; 2012 : 22 500 000 €. En raison notamment, de la perception en 2011 de 2 années de fonds de péréquation de TP, nous constatons également la baisse du produit des droits de mutation puisque nous étions montés tout de même à 1 300 000 et même si nous avons une réalisation meilleure que ce que nous attendions, nous avons perdu plus de 300 000 €.

Le total des dépenses a également diminué. Les chiffres passent de 19 119 000 € à 18 394 000 € en raison principalement d'éléments exceptionnels constatés en 2011 : indemnités d'éviction Nemrod pour 670 000 €, cinquantenaire du jumelage pour 85 000 €.

Au total, le résultat avant amortissements se maintient à peu près, passant de 4 300 000 € en 2011 à 4 106 000 € en 2012.

Nous allons maintenant traiter de la partie investissements. Comme indiqué en préambule l'année 2012 aura vu le report sur 2013 d'investissements importants. Certains d'entre nous pourront le regretter considérant que la ville n'a pas suffisamment investi. Cette constatation et ce jugement nous sembleraient un peu faciles car le processus de lancement des opérations peut réserver des surprises, ce qui a été le cas dans la procédure d'appel d'offres relative au gymnase Gaillon. Ce report sur 2013 ainsi que celui du démarrage des opérations RD 10/centre-ville avait conduit à réduire l'enveloppe d'investissement 2012 de 9 000 000 d'€ à un peu plus de 5 000 000 d'€ (5 227 000 €) à l'occasion de la Décision Modificative votée en octobre 2012. Compte-tenu de restes à réaliser importants à fin 2011, à savoir 5 231 000 €, la ville a donc géré en 2012 une enveloppe autorisée totale de 10 458 000 € dont 5 536 000 € ont fait l'objet d'une réalisation effective et 3 290 000 € étaient en cours de réalisation à fin 2012.

J'insiste donc bien sur le fait que les investissements effectivement réalisés en 2012, se sont élevés à 5 536 000 €.

Les questions de report constituant un souci régulier pour certains de nos collègues élus, nous avons pris soin, par souci de transparence, d'analyser les reports des différents postes d'investissement en précisant l'échéance des fins de travaux dont je ne vais pas passer l'ensemble des documents en revue. En revanche, des précisions figurent dans le dossier, notamment sur les travaux de maîtrise des énergies, sur le gros entretien des bâtiments. L'essentiel des reports, comme fréquemment, a trait à la voirie et représente 1 405 000 €. Le commentaire de la page 45 du document montre que les travaux sont soit terminés, soit proches de l'être.

Toujours en matière de report et en urbanisme, l'essentiel des 746 000 € provient de la provision restante pour solder les comptes avec les entreprises SNEF et UTB et qui concernent la construction de la bibliothèque (461 000 €).

Nous le verrons donc tout à l'heure lorsque nous allons commenter la Décision Modificative : ces sommes ont été réglées début 2013.

Les travaux proprement dits, réalisés en 2012 ont porté sur :

- le début des travaux du gymnase Gaillon (travaux commencés fin 2012)
- en maîtrise des énergies, changement des fenêtres des écoles Le Colombier, Arcades et du Pavillon de Morny
- remplacement de chaudières dans les logements
- pour les travaux de gros entretien en général, reprise de l'étanchéité de la toiture du CTM, amélioration de la climatisation de la salle informatique, déménagement de la police municipale, changement des portes d'entrée du marché couvert, peintures intérieures de la crèche du Plateau, réfection des sols de 10 classes à l'école Le Coteau.

En voirie, au total, nous aurons dépensé 2 600 000 € malgré le report sur 2013 des travaux de la RD 10 en centre-ville.

Ont été réalisés :

- la fin des travaux des rues Pierre Grenier et Nice,
- différents aménagements rue Joseph Bertrand,
- la fin des travaux de la rue de Jouy,
- différentes opérations d'aménagements d'espaces verts : remplacements de clôtures et fournitures d'arbres,
- réfection de l'enrobé sur le terrain multisport ainsi qu'une partie des allées du cimetière.

Au total, les dépenses d'investissement 2012 se sont donc élevées à 5 536 000 € sans compter 3 290 000 € de dépenses d'investissements en cours de réalisation.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 000 000 d'€ dont 2 000 000 d'€ de subventions reçues et 2 000 000 d'€ de cessions.

Les subventions reçues concernent l'opération « Groupe scolaire » pour 1 392 000 € en provenance du Conseil régional et du Conseil général. Il y a également 375 000 € de remboursement par la ville de Chaville pour l'aménagement de la rue de Jouy.

Les cessions portent sur une maison place de Stalingrad pour 950 000 € à l'Office Public Foncier des Yvelines afin de réaliser une copropriété avec commerces à l'issue des travaux du tramway et également la vente à VINCI pour 900 000 € de l'ensemble dit « Nemrod ».

Nous revenons maintenant au financement. Compte tenu du report sur 2013 des opérations Gaillon et RD 10, la totalité des moyens de financement n'a pas eu à être mobilisée fin 2012. Le besoin de financement de l'année 2012 a été de 760 000 € de sorte que le besoin financier cumulé à fin 2012 est de 6 228 000 € et a été couvert par le seul emprunt auprès de Dexia qui, je le rappelle, est un emprunt à taux fixe. L'emprunt à taux variable auprès du Crédit Agricole n'a pas eu à être mobilisé et le niveau de la trésorerie a été proche de 0.

Il en sera différemment à fin 2013 puisque les besoins budgétaires de l'exercice 2013, après prise en compte de la DM qui va être présentée à ce conseil, s'élève à 5 539 000 € qui viendront donc s'ajouter aux besoins de financement dont j'ai parlé tout à l'heure. Je précise que les principaux investissements inscrits en 2013 à savoir la rénovation du gymnase Gaillon et les travaux de la RD 10 en centre-ville devraient être terminés pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 2013. »

**M. LEBRUN** : « Merci Monsieur Guilbert de cette présentation et je vais donc pouvoir ouvrir le débat avant de procéder au vote présidé, je vous le rappelle, par mon 1<sup>er</sup> adjoint puisque je ne peux influencer l'assistance par ma présence pendant le vote. »

**M. GUENARD** : « Je voudrais commencer par une question. J'ai bien écouté Monsieur Guilbert qui nous a dit que les économies réalisées en 2012 de façon continue allaient porter leurs fruits et ma question est : comment avez-vous budgété au titre de 2013 ce changement de niveau de dépenses et autrement dit, devons-nous nous attendre à ce qu'il y ait encore des surplus dans le budget 2013 liés au fait que nous n'ayons pas ajusté les dépenses à ce moment-là sur le budget atteint en 2012 ou au contraire, cela a-t-il été fait ?

Sinon, une observation très courte : nous sommes à 4 106 000 € d'excédent de fonctionnement ce qui représente 20 % du budget, 40 % des recettes de fiscalité locale, montant qui est considérable et même énorme. Donc, et nous savons tous qu'à Viroflay nous avons cette capacité à dégager un excédent de fonctionnement important, que faites-vous de ces 4 106 000 € ?

Ils sont mécaniquement, du fait de la loi comptable et applicable aux collectivités territoriales, affectés au budget des investissements et donc reversés sur ce budget, mais ce que je souhaite faire noter c'est que, bien entendu, c'est totalement en ligne avec ce que la loi demande mais la dite loi ne visait que le reversement d'excédents de faible ampleur et certainement pas des surplus de + de 20 % du budget.

Cette situation, récurrente elle aussi à Viroflay, pousse à mon avis à une erreur qui consiste finalement à financer des investissements de durée de vie longue, comme par exemple la réhabilitation du gymnase, qui notons-le n'est qu'une réhabilitation et n'apporte aucun complément de capacité pour les sportifs, par des recettes courantes d'impôts et nous faisons financer ces investissements, le gymnase et d'autres qui serviront à toute une génération de sportifs, par les viroflaysiens de 2013. Donc il y a, sur le plan strictement financier, une incohérence ou quelque chose en tout cas qui n'est pas non plus justifié par le fait que les emprunts à taux longs sont extrêmement bas et le seront encore pendant une longue période. Je ne reviens pas sur les budgets d'investissement avec le report d'une année sur l'autre car cela me paraît assez naturel finalement que des programmes importants connaissent des aléas. Finalement, comme je le disais l'autre jour en commission, il me semble que l'annualité de la comptabilité n'est pas du tout applicable à des programmes d'investissement. Ou en tout cas, difficilement applicable. »

**M. MARGUERIT** : « Nous allons peut être avoir un conseil un peu court !

Monsieur le Maire, je ne suis pas d'accord avec votre appréciation initiale qui a été de dire qu'en gros, nous avons une réalisation budgétaire conforme au budget initial. Ceci me choque car il y a beaucoup d'éléments de distorsion et notamment sur la partie du budget d'investissement mais pas que là. J'ose imaginer qu'il s'agit d'une clause de style mais qui ne reflète pas la réalité.

Pour revenir aux propos de Michel Guénard, je suis d'accord sur la plupart de ses remarques sauf sur la toute première qui est de dire que l'excédent de fonctionnement est particulièrement important à Viroflay voire du coup anormal. Nous pourrions admettre qu'il y ait un excédent budgétaire au niveau du fonctionnement pour, effectivement, financer malgré tout, les investissements. Je suis d'accord sur le fait que nous, nous les payons tout de suite pour des choses qui vont durer longtemps et voir tout ce que cela implique derrière. Mais même si nous admettons que nous ayons un excédent de fonctionnement nécessaire pour réaliser des investissements, il se trouve que cette année, nous avons effectivement des investissements particulièrement faibles. Nous le disons depuis quasiment le début de la mandature ; nous croyons qu'à chaque fois nous atteignons le plancher, mais il faut dire qu'il y a toujours plus bas ! Et cette année, c'est sans doute, mais je n'ai pas vérifié, le niveau d'investissements le plus bas que nous n'ayons jamais eu dans la mandature ! Il est tellement bas que, déjà par rapport à l'année dernière, il représente 42 % des investissements de l'année dernière. Donc nous voyons déjà le gap par rapport à l'année dernière ! Il est tellement bas qu'il est quasiment équivalent aux reports de l'année précédente. C'est-à-dire que nous avons une année comme si nous n'avions pas fait d'investissements en dehors de réaliser les projets que nous n'avions pas fait en 2011. Il est tellement fort d'ailleurs aussi que, globalement, sur cette section d'investissement, nous sommes très largement positifs, les recettes globales, si nous prenons bien sûr le transfert de la section de fonctionnement, l'excédent d'investissement est particulièrement élevé avec près de 4 000 000 d'€.

Alors je me projette. Je me dis que d'un côté c'est autant de choses qui ne sont pas faites pour les viroflaysiens et puis, comme nous le disons assez fréquemment, si toutes les communes de France et tous les citoyens de France avaient le même comportement, la même attitude, et bien où irait la croissance française ?



Nous serions dans une récession d'enfer ! Que nous osons déjà à peine voir mais si tout le monde faisait comme Viroflay, nous serions en récession complète ! Et de combien serait le chômage en France ? Cette politique est une politique négative, destructrice, récessive. Nous ferons le bilan de la mandature bientôt pour les raisons que vous savez, mais je crois que la leçon est claire : nous ne sommes pas dans une collectivité territoriale, dans une commune dynamique, mais dans une commune qui fait de la gestion ; nous avons parlé lors du dernier conseil municipal que nous étions des cost-killers et oui, nous sommes dans cette logique-là, de diminuer les coûts ce qui, en soi n'est pas un objectif négatif si, par ailleurs, nous avons un peu d'ambition pour la ville, pour les services aux viroflaysiens et pour les investissements au niveau de la ville. Ce n'est pas le cas. Et là, notamment lorsque nous regardons certains postes, vous avez parlé de la voirie mais nous avons budgété 4 700 000 € et nous réalisons 2 600 000 €. Il y a 2 000 000 d'€ qui passent à la trappe. Nous nous demandons pourquoi au niveau des économies d'énergie et nous savons combien le sujet est important aujourd'hui : nous avons budgété 600 000 € et nous avons dépensé 250 000 €. Ce ne sont pas que des considérations techniques des difficultés à faire les investissements ; nous pensons qu'au-delà des difficultés éventuelles avec les marchés à passer et les entreprises à trouver, qu'il y a une volonté financière derrière ce qui est clair et d'ailleurs, cette politique se traduit très concrètement par le niveau de l'emprunt qui, cette année, a très sensiblement diminué puisqu'il était à 6 000 000 au début de l'année et qu'il est presque à 3 000 000 cette année ; les emprunts ont très très fortement diminué au cours de l'exercice : normal ! nous n'investissons pas ! Alors vous pourriez me dire que cela est ma litanie habituelle, que nous faisons dans la facilité et c'est le terme qu'a utilisé Monsieur Guilbert mais j'ai regardé aussi les statistiques de notre strate, des communes au niveau national, et deux statistiques ont retenu mon attention : la première ce sont les dépenses d'équipement rapportées aux recettes réelles de la commune (recettes de fonctionnement) : le rapport est de 27 % pour l'ensemble des communes françaises de notre strate. Les dépenses d'investissement représentent donc 27 % des recettes. Chez nous, elles représentent 17 % ! Nous avons 10 points de moins. Donc effectivement, par rapport à la moyenne nationale, nous sommes largement en-dessous. Une autre statistique : l'encours de notre dette en fin d'année par rapport toujours à ces recettes de fonctionnement : pour l'ensemble des communes de notre strate, la moyenne est de 77 %. La dette représente 77 % des recettes annuelles. Je ne sais pas si cela est un bon taux mais en tout cas, c'est celui des communes de France mais nous, nous sommes à 0.14 % ! Voyez quand-même la différence de politique qu'il peut y avoir entre une commune comme Viroflay et le reste de la France ! Ce n'est pas une lubie de notre groupe, ce n'est pas une antienne de notre groupe mais une réalité que nous pouvons statistiquement constater.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, quelques constats et remarques. Nous constatons déjà que la DGF continue à diminuer, recette qui diminue en valeur brute. Donc en pourcentage de l'ensemble de nos recettes la diminution est encore plus forte (40 000 €).

Au niveau des dépenses, ce qui a attiré notre attention, ce sont les dépenses de personnel comme l'année dernière. Nous constatons une certaine augmentation des dépenses, inférieure à ce que nous avons prévu au budget et une des explications est la vacance de postes. Nous aimerions donc bien avoir une explication de ce qu'il y a derrière cela ! L'explication pèse quand-même 178 000 € sur les dépenses de l'année. Nous avons dépensé moins, à hauteur de 178 000 € parce qu'il y a des vacances de postes. Nous avons comparé cela à une autre statistique, enfin un autre chiffre, à savoir les effectifs qui figurent dans le compte administratif. Les effectifs réels qui sont portés sont de 191 salariés dans notre commune. Et le budget mentionne 242 salariés. Il manquerait, par rapport au budget et aux postes que nous avons votés, 50 personnes. 21 % de l'effectif ! Mais où sont-ils et où est l'erreur ? Où est l'anomalie ?

Et nous constatons, en prenant toujours les chiffres qui sont dans nos documents, que l'un des secteurs les plus concernés, est le service technique où il est indiqué que nous devrions avoir 101 personnes alors que l'effectif est de 78. Je me dis que si nous avions un peu plus de personnel aux services techniques, il y aurait peut-être un peu plus d'investissements parce qu'un peu plus de moyens pour les faire ! Mais, en tout cas, nous avons aujourd'hui une préoccupation autour des effectifs de Viroflay : où est le problème ? Est-ce qu'effectivement, dans notre volonté de contenir les coûts, il n'y a pas aujourd'hui une politique, indirecte, non pas dans ce qui est affiché puisque les postes sont décrétés mais au moins dans la réalisation des postes, n'y a-t-il pas, là encore, une politique trop restrictive ? Quand nous voyons le nombre de chômeurs qu'il y a en France, là encore, je vois que la contribution de Viroflay à l'emploi dans notre pays, ne semble pas à la hauteur de ce que nous pourrions faire.

Voilà quelques remarques sur ce compte administratif et je voudrais profiter de cette prise de parole pour aborder aussi les décisions modificatives qui vont passer dans la foulée et pour attirer l'attention sur les pénalités qui nous ont été présentées. Nous allons voter tout à l'heure une décision modificative pour le budget 2013. Ces décisions vont intégrer deux pénalités, l'une de 254 000 € et l'autre de 31 000 €, qui concernent essentiellement des intérêts de retard sur des sommes que nous aurions dû verser, portent sur le groupe scolaire rive droite pour 31 000 € et sur la bibliothèque pour 254 000 €.

L'explication sur la bibliothèque, nous l'avons assez bien compris nous semble-t-il, correspond à des travaux que nous contestions ; enfin du moins, la facture était contestée parce que les travaux étaient contestés eux-mêmes parce que pas réalisés, mal réalisés. En tout cas, nous nous retrouvons à être condamnés à payer in fine, au moins une grosse partie de ces sommes avec une grosse pénalité à la clef. Et donc où est le problème ? Avons-nous mal apprécié le travail fait par les entreprises ? Ces entreprises, qui se sont plaintes au tribunal administratif, se sont mieux défendues que nous devant le tribunal administratif ? En tout cas, il y a un déjugement de notre position prise par le tribunal. Donc, quelle est la nature du problème ?

Deux autres éléments et j'en ai terminé. Le premier concerne la piscine.

J'ai regardé les comptes de la piscine et j'ai vu qu'il y avait eu un ou des licenciements car des indemnités y figurent à ce titre et il y a une provision de 26 000 € pour risques. Peut-être pourrions-nous avoir une explication en conseil municipal car je ne suis pas sûr que tout le monde soit au courant de ce qui ce soit passé ou ce qui se passe à la piscine.

Deuxièmement, en commission j'avais évoqué une question concernant les charges exceptionnelles ou un montant de l'ordre de 700 000 € figurait de façon récurrente et qui est semble-t-il systématiquement mis en « exceptionnel » ; nous pensons qu'il a sans doute une autre affectation possible ou souhaitable. Voilà. »

**M. GUILBERT** : « En réponse à Monsieur Guénard qui posait la question de l'évolution des dépenses 2012-2013, je rappelle que lors de la présentation du budget 2013 nous avons fait état d'évolution très modérée des dépenses, inférieure à 1 % en fait, et ce pour dire que l'ajustement en baisse se poursuit et a été anticipé en 2013. Il n'est pas exclu qu'il ne soit pas anticipé complètement et nous espérons que les dépenses seront inférieures à la prévision budgétaire. Cette prévision a déjà pris en compte ce ralentissement de l'évolution des dépenses. Vous dites que 4 000 000 d'€ est considérable en ce qui concerne l'équilibre de fonctionnement. Je rappelle que le seul budget de dépenses d'investissements de l'année 2012, année où effectivement il y a eu une réduction assez forte du fait de reports d'opérations, s'est élevé à 5 000 000 d'€. Il faut bien les financer.

Donc 4 000 000 d'€ d'un côté, 5 000 000 d'€ de l'autre ne me semble pas particulièrement choquant.

Concernant le gymnase Gaillon, je vous ai précisé également que, dans la configuration retenue, la surface utilisable pour le sport est en augmentation de l'ordre de 120 m<sup>2</sup>. Cela est donc une amélioration du service.

Monsieur Marguerit nous indique également que l'excédent de fonctionnement est anormal. Je répète que 4 000 000 d'€ ne nous semblent pas considérables. En revanche, il est vrai qu'à Viroflay nous avons une politique de maîtrise de la dette. Nous continuons à nous demander à partir de quel moment Monsieur Marguerit va prendre conscience que le secteur public en France est complètement surendetté et que la raison essentielle des difficultés économiques que nous affrontons c'est comment résoudre ce problème de surendettement du secteur public ? Donc, nous ne souhaitons pas, à Viroflay, contribuer à cette augmentation encore de la dette. Nous gérons la dette de façon prudente. Nous avons à fin 2012, vous l'avez dit vous-même, une dette d'un peu plus de 3 000 000 d'€ avec une trésorerie proche de 0. Cette gestion nous semble tout à fait normale et prudente d'autant que dans ce contexte, nous parvenons à réaliser des investissements importants : bibliothèque en 2007, deux opérations importantes avec la rénovation de Gaillon et du centre-ville, un programme de voirie important, isolation de nombreux bâtiments. Nous ne sommes donc pas inactifs en matière d'investissements. Mais il est vrai que nous ne souhaitons pas travailler avec une dette trop élevée ce à quoi nous sommes parvenus jusqu'à présent et nous espérons que cela pourra continuer.

En ce qui concerne le personnel peut-être que Monsieur le Maire va pouvoir traiter ces questions de postes. Je rappelle que, dans ma présentation, j'ai bien indiqué qu'il n'y avait pas eu de modification du nombre de personnes employées en mairie. Il est vrai que certaines collectivités budgètent ou anticipent un taux de vacance de postes c'est-à-dire entre le moment où une personne s'en va et où une autre arrive. Le montant dont vous avez parlé est de 178 000 € et je rappelle que c'est par rapport à un budget de personnel de + de 10 millions d'€ ce qui représente un peu + d'1 % ! Sur le budget de Viroflay, effectivement, nous n'anticipons pas ce « genre d'économies » puisqu'il ne s'agit pas vraiment d'une économie mais il est vrai que chaque année, des postes sont toujours, pendant quelques mois, inoccupés. Cela n'a pas à voir avec un autre comptage de postes qui, lui, conduit à un nombre de personnes beaucoup plus élevé mais qui est sans rapport avec la façon dont le budget est préparé. »

**M. LEBRUN** : « Quelques compléments d'informations. Je vous rappelle Monsieur Guénard que la comptabilité publique n'oblige pas à affecter l'excédent de fonctionnement à l'investissement. Nous pouvons très bien affecter de l'excédent de fonctionnement au fonctionnement si nous le souhaitons. Il n'y a pas d'obligation en la matière. Il s'agit là d'un petit rappel global.

Il est dit que nous finançons nos investissements comptant. La réalité montre que nous ne finançons pas les investissements comptant du fait que nous avons un endettement, même s'il est limité et que, Monsieur Guilbert l'a dit, lorsque nous aurons réalisé nos opérations Gaillon et Centre-ville (RD 10), c'est-à-dire en 2013, il est clair que l'endettement tel qu'il apparaît fin 2012, sera plus important et cela montre bien que le financement des investissements se fait aussi par un endettement ce qui était appelé des vœux de l'opposition qui devrait être contente que nous soyons maintenant endettés.

Ceci dit, nous avons un endettement que nous essayons de maîtriser du fait d'un certain nombre d'incertitudes qui pèsent sur l'avenir, car nous ne voulons pas non plus obérer l'avenir financier de Viroflay par un endettement trop fort parce que l'avenir, je peux vous le dire et vous le savez, n'est pas forcément resplendissant pour les collectivités locales. Quand je dis resplendissant, c'est à la fois des incertitudes des possibilités de baisses significatives des droits de mutation ce que nous avons connu cette année car vous aurez quand-même remarqué que, même si nous avons atteint notre prévision budgétaire d'1 050 000 €, nous étions à 1 020 000 €, alors que l'année précédente, nous étions à 1 330 000 € de droits de mutation. Nous avons perdu 330 000 € en réalité d'une année sur l'autre. C'est quand même un point important et nous pouvons très bien continuer à perdre. De l'autre côté il y a un système des mécanismes de diminution des dotations de l'Etat, des mécanismes de péréquation qui vont nous tomber sur le coin de la figure dans les années à venir et les communes seront touchées de la même façon que les intercommunalités et les départements. De ce côté-là je suis assez content d'avoir un endettement plutôt maîtrisé pas comme d'autres villes qui ont déjà un endettement extrêmement important et qui ne seront pas en mesure de le résorber à moins d'arrêter tout investissement et de mettre un peu d'excédent de fonctionnement au remboursement de la dette.

Là en l'occurrence, ce qui est important c'est que, vous vous souvenez que quand nous faisons le budget, nous prévoyons un niveau d'auto-financement que nous ne souhaitons pas voir descendre en dessous des 2 000 000 d'€. Nous sommes entre 1 900 000 et 2 000 000 d'€ à peu près. C'est donc déjà forcément un excédent de fonctionnement que nous allons retrouver l'année prochaine enfin, l'année suivante. C'est impératif ne serait-ce que pour financer quelques investissements qui vont venir même des investissements d'entretien, courants mais pas des nouveautés. Et après, le solde de l'excédent de fonctionnement par rapport à ces 2 000 000 d'auto-financement budgétaires, c'est une prudence à la fois de prévision de recettes et de dépenses et une bonne gestion à mon sens en terme de budget puisque nous arrivons à ne pas dépenser l'ensemble de ce que nous avons prévu. Je rappelle quand même que sur environ 13 000 000 de dépenses de fonctionnement, près de 10 000 000 concernent le personnel. Et sur 10 000 000, nous avons un différentiel de budget de 200 000 €. Imaginez un peu la finesse de la prévision ! C'est plutôt une bonne chose et je crois que le travail qui est fait sur la préparation budgétaire est plutôt dans le bon sens. Donc je réponds que l'excédent ne me paraît pas anormal mais le fruit d'une prévision en terme d'auto-financement et le fruit d'une maîtrise des dépenses de gestion. Je crois que cela a d'ailleurs été reconnu une année par un de vos collègues.

Sur les investissements : il est vrai que cette année, reconnaissons-le, les investissements réels sont d'un peu plus de 5 000 000 d'€ et donc inférieurs à des niveaux d'investissement que nous avons pu connaître les années précédentes. Rappelons que certaines années, nous avons atteint les 10 000 000 d'€ d'investissement. Dans les années 2005, 2006, 2007 et 2008 nous avons eu des niveaux extrêmement importants. J'aurais aimé à l'époque, Monsieur Marguerit, que vous puissiez aussi regarder les statistiques au niveau des strates et que vous puissiez dire que nous « cartonnions » sur les investissements ! Parce que c'est bien de profiter de l'année où les investissements sont bas pour regarder la strate ! Regardez un peu les années précédentes et vous aurez vu que pendant plusieurs années, nous étions largement au-dessus des statistiques de la strate. Peut-être qu'il n'est pas dramatique d'être un peu en-dessous pendant une année d'autant qu'en 2013, les reports de 2012 vont être de toute façon payés. Monsieur Guilbert vous l'a dit : la plupart des reports de 2012 sont, sur 2013, terminés ou engagés. Donc de ce côté-là il n'y a pas de surprise particulière. Je n'ai pas compris vos statistiques sur la strate en disant que notre taux d'endettement est de 0.14 % !

Parce que 3 000 000 environ d'emprunt à fin 2012 sur des recettes globales de l'ordre de 20 000 000, cela ne fait pas 0.14 %. Je ne sais pas bien ce que veut dire votre statistique. Mais en tout cas ce n'est pas un ratio d'endettement par rapport aux recettes ; cela me paraît un peu limite mais 0.14 % me paraît bizarre. C'est peut-être plutôt les frais financiers... Non mais ce n'est pas tout de prendre un chiffre, Monsieur Marguerit ! Cela doit être les frais financiers par rapport aux recettes globales de la ville ce qui me paraît plus cohérent.

Nous entendons que nous ne sommes pas une ville dynamique en matière d'investissements ! Bon. Pourtant j'entends un certain nombre de personnes sur la ville dirent qu'il y a des travaux partout, que c'est l'enfer, que nous allons faire encore des choses alors qu'il y a déjà les travaux du tramway, que nous faisons le centre-ville, nous faisons Gaillon. Les sportifs nous disent qu'ils ne sont pas relogés et que cela est insupportable alors que nous avons quand-même relogé 80 % des heures de Gaillon dans d'autres endroits ce qui est quand-même un exploit. Il n'y a bien que 20 % des heures qui ne sont pas relogées. Je pense qu'une fois que les travaux seront finis, les gens seront très contents mais en tout cas cela démontre aussi une forme de dynamisme de la commune dans son travail de modernisation qu'elle mène depuis un certain nombre d'années. En tout cas, c'est comme ça que je le ressens comme je pense une partie de la population vu les échos que je peux parfois avoir. Peut-être n'avons-nous pas les mêmes échos en tout cas.

Vous avez posé une question sur les pénalités de retard notamment sur la bibliothèque. Il ne vous aura pas échappé que la bibliothèque aura été mise en service en 2007, aux alentours d'octobre ou novembre. Nous sommes maintenant en 2013 et nous payons des pénalités ! Les relations avec les entreprises sont parfois complexes surtout lorsque le maître d'œuvre, donc l'architecte et le bureau d'études, sont relativement négligents. Malheureusement, nous avons cherché au niveau du tribunal, à montrer la négligence de ces personnes, ce que le tribunal n'a pas retenu ! Ce qui est totalement aberrant. Nous nous posons d'ailleurs la question de faire appel de ce jugement. Il se trouve que le jugement a été exécutoire et qu'il fallait payer les pénalités mais il n'empêche que nous pouvons faire appel et nous nous posons la question dès lors que certaines choses ne nous paraissent pas correctes en tout cas dans le jugement qui a été rendu. Cela fait maintenant pratiquement 5 ans et demi que nous nous battons sur ce plan-là et les entreprises avaient demandé des pénalités beaucoup plus importantes que ça et, de notre côté, nous demandions des pénalités aux entreprises. Enfin grosso modo, cela était pratiquement 400 000 € que nous demandions aux entreprises alors qu'elles nous demandaient pratiquement 900 000 € ! Il y avait donc un écart important. Où se trouve la réalité ? Là c'est le tribunal qui tranche et je ne suis pas certain que le tribunal soit tout à fait conscient de tout ce que cela impliquait comme dysfonctionnement et comme gêne au niveau de la bibliothèque. Un avocat nous a défendu et nous aurions peut-être pu être mieux défendu et toujours est-il que nous avons en 2013 les pénalités à payer qui sont d'un montant moindre et bien moins important que celui demandé par les entreprises.

A propos de la piscine : les 25 000 € de provision pour risques ou pour charges ne m'avaient pas échappés et c'est une question de relation salariale et donc de provision pour licenciement qui intervient après... Il n'y a pas de conflit majeur à la piscine, je peux vous le dire. Il s'agit simplement de relations avec un salarié qui étaient un peu délicates semble-t-il mais je ne peux pas en dire beaucoup plus. Dans toute structure, il est prudent de provisionner les pénalités qui pourraient intervenir. Je ne sais pas si elles ont été payées en 2013 ou si elles restent en provision ou non.

Sur les effectifs, c'est vous qui les avez relevé et le tableau auquel vous faites référence mentionne des effectifs budgétaires. La différence entre « budgétaires » et « pourvus » : les « pourvus » ne recensent que les titulaires et donc en fait nous avons des titulaires mais nous avons aussi un certain nombre de contractuels. Vous savez qu'il y a aussi des lois que nous allons mettre en œuvre progressivement et notamment des lois de résorption de la précarité de l'emploi public et il est possible que nous titularisons un certain nombre de contractuels dans les 3 années à venir par rapport à cette loi qui est sortie en mars 2012 et pour que le taux en effectifs pourvus augmente ou le montant en tout cas, augmente l'année prochaine.

Ce qui serait aussi intéressant c'est que vous posiez ce type de question en commission thématique car il est plus facile de vous répondre entre la commission thématique et le conseil municipal sur des questions qui seraient un peu plus techniques en tout cas. »

**M. MARGUERIT** sans micro - inaudible

**M. GUILBERT** : « Oui. Celle-ci vous l'avez posée. Concernant ces 700 000 € effectivement vous aviez posé la question en commission thématique. Je n'ai pas eu les éléments de réponse précis mais je peux vous dire qu'à priori, il s'agit d'une erreur qui va être rectifiée. Nous vous ferons un mot pour préciser exactement ce qu'il en est. »

**M. MARGUERIT** : « D'ailleurs Monsieur le Maire au sujet de la piscine, il y a peut-être effectivement un autre souci... Il y a une chose que je n'ai pas comprise au niveau des recettes. Car elles étaient affichées l'année dernière à 618 000 € et le sont cette année à 557 000 €. Il y aurait eu 61 000 € de recettes en moins ce qui représente 10 %. Est-ce vrai ou non ? Le total des produits en tout cas est le même. Alors je me dis que cela est peut être un problème de répartition, de présentation là encore comme pour les 700 000 €. Voilà mais en tout cas il y a un petit souci. »

**M. LEBRUN** : « Je n'ai pas tout le détail évidemment en tête au niveau de la piscine mais il faut simplement aussi se souvenir qu'en 2012, nous avons eu des jours de fermeture exceptionnelle du site dûs à un incident ayant entraîné facilement une semaine à 10 jours de fermeture. Donc, dans ces cas-là aucune recette ne rentre (public, location des lignes). Il y a donc déjà une partie des recettes en moins à ce niveau-là. C'est déjà un élément de réponse. »

**M. THOMAS** : « La deuxième partie de la réponse est que la saison d'été 2012 n'a pas du tout été propice au fonctionnement de l'activité piscine puisque la météo à Viroflay n'incitait pas les personnes à venir fréquenter la piscine. Effectivement, le 1<sup>er</sup> élément était ces 10 jours d'interruption qui grèvent en pleine période d'activité les recettes de la piscine. Toujours sur le dossier de la piscine, je confirme que les 26 000 € de provision ont été réglés en 2012 ; il s'agissait d'un contentieux prud'hommal qui datait et qui s'est soldé sur l'exercice 2012. »

**M. GUENARD** : « Juste pour clarifier. A propos de la dette, il n'y a pas de mauvaise dette. Elle est mauvaise lorsqu'elle finance des déficits. De la dette sur des investissements me paraît extrêmement sain surtout si ces investissements sont pérennes, de longue durée, qui apportent quelque chose et qui créent de la valeur pour les viroflaysiens. Donc ne nous trompons pas de débat : la dette n'est pas un fléau lorsqu'elle est comme ça portée par des opérations elles-mêmes très saines. »

**M. LEBRUN** : « Je ne pense pas avoir dit le contraire puisque nous sommes en situation d'endettement et que nous l'avons voulu. Mais, par contre, j'attire l'attention sur le fait qu'il est prudent d'avoir un niveau de dettes raisonnable étant donné que l'avenir est plutôt incertain. Et je pense que c'est à cela que nous devons veiller tous ensemble ici pour ne pas augmenter la dette française puisque je vous rappelle que l'endettement des communes contribue à la dette nationale. Effectivement, Monsieur Marguerit, l'endettement est fait pour financer des investissements qui génèrent eux-mêmes du travail, de la croissance... Mais le problème est le cercle vicieux que cela peut entraîner. Je crois savoir que lorsque nous avons eu une crise aux alentours de 2009 qui a commencé à être un peu sérieuse, nous avons aussi un peu fait marcher l'endettement de la France afin d'essayer de garder un niveau d'activité et que la croissance ne se casse la figure. Résultat : nous avons augmenté la dette de façon extrêmement importante ; la croissance s'est maintenue à peu près mais maintenant nous nous retrouvons avec une croissance 0, une dette qui continue à augmenter de jour en jour et je pense qu'à un moment donné, il faut bien sortir de ce cercle vicieux. Oui effectivement, ce sera un peu délicat dans les mois ou les années à venir mais je pense qu'il faut en passer par une re-maîtrise budgétaire globale, des efforts importants notamment de maintien voire de réduction des dépenses, si nous ne voulons pas trop jouer sur l'impôt qui est la solution de facilité. »

**M. MARGUERIT** : « Je suis à la fin de mon 3<sup>e</sup> mandat et cela fait le 3<sup>e</sup> mandat où je dis quasiment la même chose et où vous dites à peu près la même chose.

Votre prédécesseur et vous-même, chaque année, vous nous annoncez la catastrophe pour l'année suivante. Comme vous dites : « la dette se gère » mais vous la gérez à un niveau très très faible effectivement. Maintenant il ne faut pas tout mélanger non plus et à chacun de porter son fardeau. Il y a des communes qui sont surendettées ; l'état est sans doute surendetté et certaines communes ne sont pas surendettées voire sous-endettées et nous faisons partie de cette deuxième catégorie de gens sous-endettés. Nous pourrions donc, dans cette phase qui est difficile, faire un effort au niveau de l'endettement, effort relativement léger qui permettrait de contribuer à sortir par le haut. Sur votre explication globale, en disant : « nous avons créé de la dette pendant une période au niveau national... » et bien la question n'est pas de savoir si c'est le niveau des investissements, des dépenses qui était trop élevé ou si c'est le niveau des recettes qui ne l'était pas assez. Nous avons eu pendant des années et des années un certain nombre de gouvernements qui n'ont pas arrêté de vouloir diminuer les impôts peut être pas pour tout le monde mais au moins pour certains et le résultat est que les recettes ont été plus faibles au niveau de l'Etat que son niveau de dépenses. Mais oui, un déficit est à la fois d'un côté des dépenses et des recettes. Alors, dans la commune, nous avons décidé d'avoir un niveau de fiscalité, je dirais, « flat » ce qui correspond à votre engagement de campagne que vous avez tenu à respecter le long de votre mandat, ce qui n'était pas le cas du mandat précédent mais là c'est clair vous avez eu cette politique et du coup vous faites une politique d'investissements très « flat » aussi. Nous pourrions avoir une autre logique d'investissements plus pro-active. Comme le disait un économiste à la radio ce matin que j'ai entendu : « quand l'Etat prélève de l'impôt ou d'autres prélèvements, ce n'est pas pour se le mettre dans la poche à priori, mais bien pour le redistribuer dans les hôpitaux, dans les écoles etc... Il y a donc une logique, une dynamique qu'il faut mettre en place et nous, Viroflay, ne sommes pas dans cette dynamique là ce qui est clair pour nous. »

**M. LEBRUN** : « En tout cas, je n'ai pas envie de contribuer, en tant que maire de Viroflay ou conseiller général, quel que soit l'endroit où je me trouve, à l'augmentation de la pression fiscale qui, je vous le rappelle, ont atteint un sommet depuis un certain nombre d'années puisque nous sommes maintenant à 46 % de prélèvements par rapport au PIB. Nous arrivons donc à des choses complètement délirantes et si nous faisons la courbe, je pense qu'elle augmente d'année en année avec des petites variations mais je pense que ce n'est pas par le prélèvement, par l'impôt que nous résoudrons la situation de la France. C'est bien par la maîtrise des dépenses et c'est ce que nous faisons à notre niveau à Viroflay ce dont je suis bien content. »

**M. MARGUERIT** : « Les chiffres de dette que nous avons sont importants mais il faut avoir en tête une notion. Quand il est dit que l'endettement de la France représente 90 % du PIB, je vous propose de regarder votre situation personnelle, enfin pour les plus jeunes car normalement les plus anciens ne sont plus endettés, j'espère pour eux. Les plus jeunes le sont puisqu'ils sont en phase d'acheter leurs maisons ; et bien c'est comme si nous disions qu'ils ne peuvent pas emprunter plus de 90 % de leur salaire annuel ! C'est cela que nous sommes en train de dire. C'est le flux... Le PIB est le chiffre d'affaires de la France. »

**M. GUILBERT** : « D'un côté vous avez le PIB et de l'autre vous avez la dette publique. Ce n'est pas la même chose. Il y a aussi une dette privée. Donc il faut comparer la dette publique au PIB. Ce qu'il faudrait, c'est comparer les recettes et les dépenses de l'Etat et c'est comme si vous gagniez 3 000 € par mois et que vous en dépensiez 4 000 ! En gros c'est cela. C'est donc très préoccupant. Et cela dure depuis longtemps. »

**M. LEBRUN** : « C'est ce que nous appelons le déficit budgétaire de l'Etat : on dépense plus qu'on ne gagne. Là, quand on dépense plus qu'on ne gagne, on emprunte pour faire fonctionner la machine... »

**M. MARGUERIT** intervient sans micro – totalement inaudible.

**M. LEBRUN** : « Sauf si on est prudent et qu'on ne dépense pas ce qu'on n'a pas gagné ! On limite son endettement en fonction de ce qu'on peut rembourser et les banques font en sorte qu'on ne soit pas au-delà de 30 % d'endettement par rapport à son revenu. Ne dépensons donc pas plus que ce que nous gagnons. C'est de la bonne gestion. Je laisse la présidence à ma 1<sup>ère</sup> adjointe. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, Maire-Adjoint, désignée Président de séance,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 4

Abstentions 3



**DECIDE** d'approuver le compte administratif du budget ville de l'exercice 2012 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **2 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET VILLE EXERCICE 2012**

**M. GUILBERT** : « Il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion du budget ville de la trésorerie de Versailles municipale pour l'exercice 2012. Comme chaque année les pointages entre les deux comptes ont été faits et ne posent pas de problèmes. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 4

Abstentions 3

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion du budget ville de l'exercice 2012 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **3 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET VILLE EXERCICE 2012**

**M. GUILBERT** : « La clôture de l'exercice 2012 du budget ville fait apparaître un résultat d'exploitation de 3 261 412.91 € et il est proposé au conseil municipal d'affecter ce résultat au financement de l'investissement pour la totalité de ce montant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 4

Abstentions 3

**DECIDE** d'affecter la somme de 3 261 412.91 € du budget ville au financement de l'investissement au compte 1068 de la section d'investissement.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET VILLE – EXERCICE 2013**

**5 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET VILLE – EXERCICE 2013**

**M. GUILBERT** : « Afin de maintenir une présentation aussi claire que possible, nous avons préféré scinder en 2 décisions modificatives l'intégration du résultat 2012 dans le budget 2013 d'une part et les opérations complémentaires de recettes et dépenses constatées de l'autre.

Concernant la DM n° 1 le principe consiste à établir la nouvelle situation financière en ajoutant aux besoins financiers de l'année 2013, à savoir 4 468 550 €, la situation financière à fin 2012 à jour du CA 2012 en l'occurrence un montant net de 2 328 748 € correspondant à l'intégration des différents éléments que vous avez sous les yeux à savoir les investissements 2012 y compris les reports, l'excédent de fonctionnement et le solde cumulé à fin 2011.

Compte-tenu de l'emprunt Dexia de 4 000 000 d'€, le besoin financier net cumulé à fin 2012 est désormais de 2 328 000 € + 4 000 000 = 6 328 000 € conforme au tableau page 11 du compte administratif dont nous avons parlé tout à l'heure.

Je vais passer à la DM n° 2 : elle comporte les 5 opérations suivantes dont nous avons déjà parlé tout à l'heure :

- Construction de la bibliothèque : la décision intervenue par le tribunal administratif de Versailles concernant les litiges avec les sociétés SNEF et UTB, permet compte tenu que la ville a procédé au règlement correspondant, d'ajuster comme suit les dépenses en 2013 :
  - o un ajustement créditeur de 23 457 € correspondant à la différence entre ce qui est dû par la ville d'une part et ce qui était provisionné dans les comptes de la ville de l'autre,
  - o des paiements de pénalités et intérêts moratoires pour un montant net de 254 123 € débiteurs et 41 090 € créditeurs soit un net de 213 033 €. Au total le coût supplémentaire pour la ville s'élève à 189 576 €. Il est rappelé que le coût total brut de cet équipement s'était élevé à 11 231 000 €.
  
- Le groupe scolaire rive droite : la signature du DGD avec les principales entreprises permet de constater un montant créditeur de 106 924 €. Compte tenu d'un accord sur le remboursement des pénalités pour 31 471 €, l'ajustement net constaté dans la présente DM est un crédit de 75 453 €. Après l'ajustement créditeur de 130 000 € enregistré dans le CA 2012 que vous retrouverez dans le récapitulatif des investissements, nous remarquons que la ville aura clos les deux opérations (bibliothèque et groupe scolaire rive droite) globalement sans surcoût.

- Les surcharges foncières : 150 000 €. Il est rappelé qu'en application de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, dite loi SRU, les villes de + de 3 500 habitants dont le taux de logements sociaux est inférieur à 20 % du nombre total de résidences principales, sont soumises à un prélèvement selon un tarif par logement manquant qui est fonction du potentiel fiscal de la commune considérée. Les villes peuvent être dispensées du prélèvement si elles ont contribué au financement de logements sociaux à hauteur du prélèvement dû, le calcul prenant en compte un décalage de 2 ans pour l'imputation. Deux changements sont intervenus récemment : la loi du 18 janvier 2013 a renforcé les obligations de production de logement social en portant de 20 à 25 % l'objectif de logements sociaux ; deuxièmement, certains aspects de la procédure d'établissement du prélèvement ont été modifiés dès cette année : il s'agit en particulier du calcul du potentiel fiscal servant de base au tarif par logement manquant. Ce potentiel fiscal intègre désormais le produit de la fiscalité locale mais également certaines recettes diverses ainsi que la quote-part de Viroflay dans certaines recettes de Versailles Grand Parc. Il s'ensuit que le tarif par logement égal, je le rappelle à 20 % du potentiel fiscal, passe de 160 € par logement manquant à 210 €. Dans ces conditions, il nous a semblé nécessaire de prévoir une contribution supplémentaire de 150 000 € en 2013 afin d'éviter de payer le prélèvement en 2015. Je précise qu'il ne s'agit pas en soi de modifier le programme de construction de logements sociaux, ceci obéissant à des contraintes de libération d'espace foncier mais d'un rééchelonnement des contributions foncières, dites surcharges foncières, afin d'éviter le paiement du prélèvement.
- Restructuration des arbres en port libre, avenue du Général Leclerc : 82 700 €. Il s'agit du choix de la taille haute des arbres ce qui nécessite dès lors une taille tous les 5 ans au lieu de tous les ans. En dehors de l'aspect esthétique, cette taille permet notamment aux riverains de bénéficier de plus de lumière et limite le ramassage des feuilles. Le budget déjà inscrit pour la taille annuelle dite « en rideau » permettra la mise en sécurité de certains arbres suite au dernier rapport d'expertise du parc arboré.
- Cession à Vinci : celle-ci ayant été réalisée fin 2012 et prise en compte dans le CA 2012, il s'agit d'annuler cette cession de terrain qui avait été inscrite en 2013.

Au total, et après reprise des provisions pour dépenses imprévues, un complément de financement net de 1 070 000 € est nécessaire, correspondant pour l'essentiel à l'annulation de la cession à Vinci en 2013 pour 900 000 €. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 4

Abstentions 3

**DECIDE** d'approuver la modification du budget Ville de l'exercice 2013, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 4

Abstentions 3

**DECIDE** d'approuver la modification du Budget Ville de l'exercice 2013, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **6 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012**

**M. GUILBERT** : « L'activité assainissement reflète comme de coutume les opérations de réfection de voirie tout au moins dans sa partie investissements. Les travaux ont représenté un total conséquent de 1 045 000 € dont certes une part importante qui provient des reports à fin 2011. A noter toutefois qu'à fin 2012, les reports s'élèvent seulement à 79 178 €. Nous noterons dans la partie fonctionnement une recette de 28 000 € que nous pouvons considérer comme exceptionnelle, s'agissant de la taxe de raccordement du nouveau bâtiment Bongrain dans la zone d'activités. »

**M. LEBRUN** : « D'où l'augmentation sensible que nous constatons en 2012. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, Maire-Adjoint, désignée Président de séance,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Abstentions 7

**DECIDE** d'approuver le compte administratif du budget d'assainissement de l'exercice 2012 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **7 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012**

**M. GUILBERT** : « Il est donc proposé au conseil d'approuver le compte de gestion du budget d'assainissement de la trésorerie de Versailles municipale pour l'exercice 2012. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Abstentions 7

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion du budget d'assainissement de l'exercice 2012 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **8 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012**

**M. GUILBERT** : « La clôture de l'exercice 2012 du budget d'assainissement fait apparaître un résultat d'exploitation de 62 086 €. Il est proposé au conseil municipal d'affecter ce résultat en totalité au financement de l'investissement. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Abstentions 7

**DECIDE** d'affecter la somme de 62 086 € du budget d'assainissement, au financement de l'investissement au compte 1068 de la section d'investissement.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **9 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013**

**M. GUILBERT** : « Comme pour la décision modification n° 1 Ville, il s'agit d'intégrer les résultats 2012 au budget 2013. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Abstentions 7

**DECIDE** d'approuver la modification du budget d'Assainissement de l'exercice 2013, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **10 - BILAN DE L'ACTION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VIROFLAY DURANT L'ANNEE 2012**

**Mme ROCHERON** : « En cette année 2012, plusieurs opérations d'acquisitions et de cessions ont été réalisées par la commune ainsi que des acquisitions par la commune elle-même au nombre de 2 :

- Un appartement au 33 rue Madeleine dans un îlot en copropriété avec l'Etat, parcelle sur laquelle l'Etat a l'intention de réaliser du logement social et il reste un lot qui n'est ni propriété de l'Etat, ni de la ville. Cet appartement a été acquis au prix de 90 000 €
- Une loge de gardien par préemption avec une décision en date de juin, située au 27-29 rue Rieussec vendue au prix de 82 816 €. La ville a acheté cette loge dans le but de la revendre immédiatement à l'association SNL PROLOGUES, opérateur de logement social qui s'occupe des personnes les plus défavorisées. Prologues s'était portée candidate à l'acquisition de cette loge et cela n'avait pas été possible et la ville a donc utilisé son droit de préemption afin que ce logement revienne à cette association.

Certaines acquisitions ont été réalisées par l'EPFY, Etablissement Public Foncier des Yvelines, pour le compte de la ville, dans le cadre de conventions d'actions foncières signées avec eux pour la réalisation de programmes d'habitat.

L'EPFY a donc acquis une parcelle dans l'îlot dit « La Patte d'Oie » avenue Louvois en avril 2012 sur une parcelle d'un peu plus de 1 600 m<sup>2</sup> pour un montant d'1 220 000 €.

Egalement, dans l'îlot de la gare rive-droite, deux logements en copropriété ; l'un de 20 m<sup>2</sup> pour 55 000 € et l'autre de 55 m<sup>2</sup> pour 284 300 €.

La liste des acquisitions vous a été fournie en annexe.

La ville, en 2012, a également effectué des cessions :

- Vente de 2 caves par décision du conseil municipal du 11 mai. Elles sont situées dans la résidence des Tulipes juste en face de la mairie au 5 rue Welschinger. La ville les avait achetées dans le cadre d'une succession devenue vacante et elles sont donc vendues à deux propriétaires de cette résidence pour 4 000 € chacune.
- Vente à l'EPFY, par décision du conseil municipal du 29 juin au prix de 950 000 €, une propriété achetée par la commune formée de deux parcelles pour un total d'environ 450 m<sup>2</sup>. Elles se situent au 2-4 place Stalingrad et 6 sente des Aulnettes ce qui permettra à terme de réaliser également un programme de logements. Cette vente a été faite bien évidemment dans le cadre d'une convention signée avec l'EPFY en février 2012.

L'EPFY pour rappel, détient pour le compte de la commune de Viroflay, 2 500 000 € de foncier acquis en 2012 et si nous les ajoutons à ce qui a été acquis précédemment, cela fait environ 4 600 000 € de foncier. »

**M. LEBRUN** : « Il est important de faire ce bilan du foncier détenu par l'EPFY pour le compte de la ville car cela représente quand-même plus de 4 000 000 d'€ et il existe là aussi une forme d'incertitude. Le foncier a été acquis dans le but de faire des opérations immobilières et notamment de logement social. Une convention nous lie pendant une certaine durée mais nous ne sommes pas à l'abri que les conditions initiales qui nous ont fait imaginer qu'une opération pouvait se faire sur ces terrains-là, évoluent de façon importante notamment en matière d'appétence à la construction en région Ile-de-France et si le marché immobilier se casse la figure, que les financements ne sont pas forcément au rendez-vous pour le logement social, il n'est pas exclu que la ville doive racheter au prix d'acquisition de 4 000 000 d'€ et ne puisse pas vendre ces terrains au même prix. Donc, là il y a une forme d'incertitude et de pari sur l'avenir mais il n'y a pas si longtemps que cela, nous imaginions que le marché serait encore porteur. Je pense qu'il sera porteur pour les années à venir pour Viroflay ; je n'ai pas tellement d'inquiétude sur le sujet et néanmoins c'est un vrai risque. Certaines villes sont plus touchées que Viroflay sur cette incertitude d'un retournement du marché immobilier. »

**Mme ROCHERON** : « Pour aller dans ce sens, la question de réalisation des opérations est de savoir sous quel délai ces opérations se réaliseront car elles se feront forcément un jour ou l'autre. Je veux juste rappeler que les conventions signées avec l'EPFY sont sur des délais qui sont relativement courts et c'est là aussi que peut être l'inquiétude. »

**M. LEBRUN** : « De toute façon, l'urbanisme est un sujet que nous verrons un jour. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du bilan de l'action foncière menée par la commune durant l'année 2012, tel qu'il est joint en annexe.

**DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2012.

**11 - REMISE GRACIEUSE DES PENALITES SUR TAXES D'URBANISME 7 RUE DES MARAIS ET 22 RUE DU GENERAL GALLIENI**

**M. GUILBERT** : « Il est donc proposé au conseil municipal de donner une suite favorable à la demande de Monsieur et Madame GARNIER concernant la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 58 € dus pour paiement tardif de la taxe d'urbanisme. Le motif invoqué est une information tardive de la Direction générale des Finances Publiques suite au transfert du permis de construire initial. La Direction générale des Finances Publiques a émis un avis favorable pour une remise gracieuse.

De la même manière, il est proposé au conseil municipal de donner une suite favorable à la demande de Monsieur et Madame MICHAU concernant la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 119 € dus pour paiement tardif de la première et de la deuxième échéance de la taxe d'urbanisme. Le motif invoqué : difficultés économiques. La Direction générale des Finances Publiques a également émis un avis favorable pour une remise gracieuse. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**ACCORDE** la remise gracieuse de la pénalité d'un montant de 58 € sollicitée par M. et Mme GARNIER, et d'un montant de 119 € sollicitée par M. et Mme MICHAU.

**12 - FONDS DE CONCOURS DE VERSAILLES GRAND PARC POUR LE SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE VIROFLAY**

**M. ISSAKIDIS** : « Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention liant la ville de Viroflay et Versailles Grand Parc dans le cadre de la mise en place de ce fonds de concours qui se monte à 325 760 € et qui vise à financer en partie des travaux décidés en conseil municipal le 20 décembre 2012 à propos de la rénovation en centre-ville du tronçon « Ecu de France-Avenue des Combattants ».

Cette opération de rénovation de centre-ville a un solde net de subvention actuel de 2 075 684 € HT d'où viendront se soustraire le fonds de concours de Versailles Grand Parc.

Ce fonds de concours a été décidé par Versailles Grand Parc en 2 étapes :

- Le 4 février 2013 lors d'un conseil d'agglomération
- Le 1<sup>er</sup> mars 2013 : validation par le bureau de Versailles Grand Parc.

L'objet de ces 2 décisions était, comme cela était rappelé en introduction, d'une part de soutenir l'investissement des communes et aussi, je le souligne en regard des débats qui ont eu lieu précédemment, de soutenir l'activité économique.



Je terminerai en mettant en regard cette contribution du solde cumulé de la baisse de la DGF de Viroflay entre 2011 et 2013 qui se monte à 139 000 € : - 1.17 entre 2011 et 2012 et - 2.84 entre 2012 et 2013 ce qui représente une accélération de la baisse si je puis dire, de 142 % donc effectivement, nous pouvons nous poser des questions pour l'avenir et tout indique que, au-delà du milliard d'€ de baisse des dotations de l'Etat cette année en direction des collectivités territoriales, il est question de 4 à 5 milliards d'€ en moins dans les années à venir. Donc, heureusement que Versailles Grand Parc est là, heureusement que la décision d'y adhérer il y a plus de 10 ans maintenant a été prise car nous en voyons là aussi un effet. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Là nous avons une délibération vraiment remarquable puisqu'elle est révélatrice de la façon dont fonctionne notre communauté d'agglomération.

Le fonds de concours montre bien que nous sommes sur un système de redistribution purement proportionnel à la population, des ressources de Versailles Grand Parc et notamment des dotations de l'Etat très importantes que nous avons reçues dans le cadre du passage en communauté d'agglomération.

Sur ce fonds de concours, nous ne sommes pas dans la mutualisation des moyens alors que nous devrions l'être ; nous ne sommes pas dans la solidarité entre les différentes composantes du territoire alors que nous devrions l'être et nous ne sommes tout simplement pas dans une réflexion à l'échelle intercommunale. Alors nous pouvons éventuellement considérer l'avenue comme un enjeu intercommunal au vu de l'importance de cet axe de circulation, mais nous ne sommes pas dans une réflexion pour investir là où nous en avons le plus besoin sur le territoire. Il est évident que notre commune ne nécessite pas le même niveau d'investissement si nous raisonnons réellement à l'échelle de l'intercommunalité.

Donc nous voyons bien aujourd'hui que Versailles Grand Parc est plus une somme de communes encore qu'une communauté car le sens premier de communauté est la mise en commun d'un certain nombre de choses.

Et puis, quelque chose nous a un peu surpris : je ne sais pas si cela est une bonne ou une mauvaise surprise mais la phrase d'introduction du rapport dit que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a décidé de soutenir l'investissement de ses communes-membres en 2013 afin de contribuer au maintien de l'activité économique des entreprises et favoriser l'emploi. Cela se rapproche d'une position que nous avons souvent défendue à savoir qu'en temps de crise, ce qui est quand-même le cas actuellement, les collectivités, les communes, les intercommunalités qui en ont les moyens doivent absolument maintenir leur niveau d'investissement, voire même l'accélérer dans des investissements utiles et nécessaires pour soutenir l'emploi et l'activité.

Cette position, nous l'avons plutôt répétée un certain nombre de fois et elle a plutôt essuyé les critiques, que ce soit dans cette assemblée ou dans une tribune de l'Echo de Viroflay, et là, nous la retrouvons écrite noir sur blanc, dans un rapport de présentation d'une délibération. Peut-être y a-t-il eu un changement d'avis ce que je ne sais pas, ce qui peut arriver ; malheureusement, vu ce que j'ai souligné tout à l'heure concernant le fonctionnement de Versailles Grand Parc, cela sonne un peu plus comme une justification d'un fonctionnement qui n'est pas justifiable et puis surtout cela vient, sans refaire le compte administratif, dans une année 2012 pendant laquelle le montant des investissements est égal au montant des reports à fin 2011. C'est-à-dire qu'en 2012 nous avons fini l'année 2011 et que nous n'avons pas fait de nouveaux investissements.

Donc, dire après que nous avons une politique générale de soutien de l'activité, comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous confirmons que nous ne partageons pas du tout cette vision et c'est pour cela que, généralement nous votons toujours les demandes de subvention extérieure sur des projets qui ont notre accord ce qui est le cas ici, mais vu le contexte et vu ce qu'il y a derrière, nous nous abstiendrons cette fois-ci car nous ne souhaitons pas cautionner un certain nombre de choses. »

**M. GUENARD** : « Nous ne voterons pas non plus cette délibération parce qu'elle nous paraît complètement absurde. L'analyse que nous faisons est que finalement Versailles Grand Parc a beaucoup d'argent, trop d'argent, qu'elle ne sait pas quoi en faire alors que par ailleurs, plusieurs déchetteries manquent, des programmes sont en retard, etc... Il n'y a donc pas de projet en face des 3 500 000 d' € / 4 000 000 d'€ et que, pour pouvoir avoir peut-être un bilan ou une communication correcte, vous habillez cela en disant et je n'ai pas bien compris, que c'est pour financer l'aménagement de la RD 10 dans sa globalité ou au titre des pistes cyclables et là j'avoue que les objectifs se contredisent un peu. Bref, tout cela est désolant ; en commission, un membre de votre majorité a même dit que cela était le résultat du mille feuilles. Nous sommes malheureusement avec ce genre de délibération de subvention croisée sans véritablement d'objectif, sans clarté dans les objectifs ou peut-être même en dehors de la mission de Versailles Grand Parc ; ceci est assez absurde, voire pitoyable. En plus, nous voyons qu'il s'agit de 20 € par habitant pour les grandes communes, 40 € pour les petites communes et nous imaginons bien la discussion de « bout de tapis » qui a dû avoir lieu. C'est cela qui, à nos yeux, entre autres contribue à la méfiance des concitoyens vis-à-vis de la politique, de l'organisation et des pouvoirs territoriaux les uns par rapport aux autres. Je m'arrête là mais vous avez compris le sens de notre intervention. »

**M. LEBRUN** : « Je ne suis pas persuadé que ce soit cela qui contribue à la méfiance des citoyens vis-à-vis de leurs élus. Monsieur Issakidis, avez-vous un retour à faire ? »

**M. ISSAKIDIS** : « Oui. Quelques éléments de réponse. Le premier a été mentionné car en fait Monsieur Guénard répond à Monsieur Bouffartigue et il y a une différenciation de l'allocation par habitant octroyée aux villes en fonction de leurs tailles puisque le seuil est à 5 000 habitants. Vous pouvez penser que tout ça est issu de négociations dites « de marchands de tapis » ; vous n'en savez pas plus que moi et je range cela dans la catégorie des procès en sorcellerie je dirais plus globalement.

Deuxièmement, je trouve dommage d'adopter des positions de principe comme celles qui sont les vôtres alors qu'en regard de cela nous avons quand-même la possibilité d'utiliser utilement 325 760 € et je suis étonné du fait que vous soyez offusqué des circonstances générales d'exercice des prérogatives de Versailles Grand Parc. Je n'arrivais pas à m'empêcher de penser à une phrase qui est un peu hors contexte mais qui me semble s'appliquer parfaitement à la situation quand quelqu'un un peu en nécessité je dirais, me disait un jour : « par les temps qui courent, on ne refuse jamais un repas chaud et gratuit. » Et j'ai l'impression que c'est parfaitement méconnaître la situation générale des finances du pays, la précarité d'un certain nombre d'institutions en lien avec le financement des collectivités territoriales d'aujourd'hui, que d'avoir des positions abstentionnistes sur un tel fonds de concours. C'est dommage. »

**M. LEBRUN** : « Il est vrai que la première phrase du rapport est intéressante et cela a été souligné par Monsieur Bouffartigue.

Là, il est clair qu'il y a quelque part des excédents et il paraît intéressant de ne pas les laisser dormir et de les utiliser pour l'investissement d'où cette phrase.

Ce ne serait pas de bonne gestion que de les laisser dormir et, sur Versailles Grand Parc pratiquement, nous sommes sur une redistribution d'excédents autour de 20 € par 170 000 habitants, ce qui fait presque 3 500 000 € qui sont injectés dans l'économie et qui ne dorment pas dans les caisses. Ceci dit... »

**M. GUENARD** : sans micro : « ... la RD 10 a été financée Monsieur le Maire ! »

**M. LEBRUN** : « Attendez ! Cela nous permet aussi de faire d'autres choses sur d'autres communes également. Je dois vous dire aussi que le mécanisme, ce n'est pas nous qui l'avons inventé. Ce mécanisme de l'intercommunalité dont je vais vous parler un peu. L'intercommunalité a été lancée par un certain gouvernement et il avait été prévu que les communes se regroupent au maximum et que, pour ce faire, il y ait une incitation fiscale en terme de recettes pour les intercommunalités. Le dispositif était en place, les intercommunalités se sont constituées et vous l'avez vu, lorsque nous sommes passés de communauté de communes à communauté d'agglomération, nous sommes passés de 800 000 € au niveau de la DGF sur Versailles Grand Parc à près de 8 000 000 d'€ sur cette DGF. C'était un dispositif incitatif. Avant, nous touchions peu de DGF car nous étions une grosse communauté de communes parmi les autres. Là, nous nous retrouvons en tant que petite communauté d'agglomération parmi les autres communautés d'agglomération et nous avons une DGF qui est abondée de façon substantielle avec une garantie de recettes jusqu'en 2015. Nous ne l'avons pas inventé ! Après que faisons-nous de ces 8 000 000 d'€ ? Nous ne les dépensons pas comme ça ! Il faut étudier un certain nombre de sujets, les lancer, voir quels sont les besoins à résoudre, continuer à travailler néanmoins sur les économies de dépenses et c'est pour cela que nous travaillons sur la partie « collecte des déchets et apports volontaires » etc... mais néanmoins nous avons des programmes d'investissement que nous avons commencé à lancer et il y a certains budgets, certaines recettes qui sont découpés comme cela, certaines recettes qui reviennent aux communes et sont découpées par un taux par habitant pour revenir aux communes. Ce n'est pas le seul, il y en a d'autres comme ça et il faut faire quelque chose qui soit relativement équitable entre les uns et les autres. Donc ce mécanisme existe. Soit nous disons que nous laissons les sommes tranquillement dans Versailles Grand Parc et nous ne les touchons pas... Nous nous sommes dit pour l'instant que cela pouvait valoir le coup car nous avons la capacité. Je peux vous dire en tout cas que dans les 5 années à venir, les choses vont s'inverser de façon assez importante du fait de la péréquation qui se concocte en ce moment. J'ai parlé de 8 000 000 d'€ de DGF ; les prévisions de péréquation pour Versailles Grand Parc à l'horizon 2016 ce qui n'est pas loin, est pratiquement de 7 600 000 d'€. C'est-à-dire que les 8 000 000 d'€ que l'on nous donne en DGF vont nous être repris en péréquation. Je peux vous dire que tout le reste, plus personne en France n'y comprend rien. Il y a juste 10 personnes qui y comprennent quelque chose : il s'agit du comité des finances locales qui a inventé toutes ces choses pour lesquelles nous n'y comprenons plus rien ! Le SPIC, le FSRIF, la péréquation horizontale, la péréquation verticale... plus personne n'y comprend rien ! J'espère bien que nous ferons un choc de simplification en matière de fiscalité locale car là, nous en avons franchement besoin. Nous n'y comprenons plus rien sauf qu'au final, nous allons nous faire plumer !

Donc tant que nous avons un peu d'argent, je pense qu'il est intéressant de pouvoir l'utiliser à bon escient, pour éviter de nous plomber l'avenir ; nous avons des projets d'investissements les uns et les autres et il est intéressant de les financer d'une façon ou d'une autre et c'est comme si nous demandions une subvention d'investissement au conseil général, une autre à Versailles Grand Parc ou un autre auprès de la région. C'est exactement le même cas de figure ! Je suis donc un peu surpris car la plupart du temps, les demandes de subventions au conseil général ou au conseil régional, que nous présentons ici et sur lesquelles il vous est arrivé de vous abstenir... »

**M. GUENARD** : « Lorsque nous ne nous sommes pas abstenus, cela était une erreur ! »

**M. LEBRUN** : « Ah oui mais c'est trop tard ! »

**M. GUENARD** : « Je le dis aujourd'hui publiquement ! »

**M. LEBRUN** : « Ah d'accord. Donc en l'occurrence je pense que c'est plutôt une bonne chose et faire un procès d'intention aujourd'hui à Versailles Grand Parc est du grand n'importe quoi Monsieur Guénard ! Cette décision a été prise en bureau des maires et je peux vous dire qu'à 99.9 % des décisions prises en bureau des maires se passent dans une très bonne entente entre les uns et les autres ; c'est extrêmement consensuel, l'ambiance est particulièrement bonne dans Versailles Grand Parc et de ce côté-là nous ne pouvons pas faire de procès d'intention sur des négociations de bout de chandelle qui ne sont pas exactes. L'autre point c'est que relancer l'économie vient aussi peut être de notre commune de gauche de Versailles Grand Parc qui nous a dit qu'il fallait peut être relancer la croissance via une redistribution de l'argent. En tout cas nous avons aussi écouté notre commune de Bois d'Arcy, sœur dans Versailles Grand Parc.

**M. THOMAS** : « Vous m'avez confié depuis le début du mandat la délégation des sports et je voudrais l'accord du conseil municipal pour solliciter le Guinness book des records pour la position grand-écartiste de nos collègues de l'opposition. Ils nous ont dit il y a 2 ou 3 délibérations précédentes qu'ils trouvaient que notre municipalité n'avait pas suffisamment d'investissements et là nous voyons que sur des subventions pour faire de l'investissement, ils s'abstiennent. Je voudrais peut être même que nous les applaudissions pour cette incohérence qui est la leur. Certains critiquent le fonctionnement ou les décisions qui sont portées au sein de Versailles Grand Parc ; les avons-nous jamais vu dans le public assister aux délibérations du conseil d'administration de Versailles Grand Parc qui est public : on ne vous y voit jamais ! »

**M. MARGUERIT** : intervention sans micro

**M. LEBRUN** : « Faux ! Le système est en train de changer actuellement et il fait en sorte que vous n'y soyez pas justement ! Le système est en train de changer. Pourquoi ? Parce qu'une loi est sortie pour la définition de la représentation des communes dans les communautés d'agglomération qui définit un nombre total de délégués afin d'éviter d'avoir des conseils communautaires pléthoriques ce qui fait que les communes sont représentées par un nombre extrêmement limité, sauf les grandes communes ; le système légal étant que les petites communes de Versailles Grand Parc sont représentées par un délégué ce qui ne donne aucune place pour l'opposition.

Viroflay fait partie des communes les plus importantes puisqu'elle est en 3<sup>e</sup> position à Versailles Grand Parc : le système donne donc 4 délégués à Viroflay alors qu'actuellement nous en avons 6. Et il s'agit du système légal défini par le gouvernement en place ! Donc ce n'est pas Viroflay, ce n'est pas la communauté d'agglomération qui définit des règles qui font en sorte que l'opposition ne soit pas représentée dans le conseil communautaire. »

**M. GUENARD** : « Je veux bien admettre que la discussion était plus claire que ce que j'ai voulu dire tout à l'heure mais j'aimerais que vous nous éclairiez sur le rationnel qui fait que certaines communes ont 20 € par habitant et d'autres, 40 €.

Deuxièmement, Monsieur Thomas vous êtes trop intelligent et vous connaissez trop bien les choses : vous ne pouvez pas dire que cela soutient l'investissement dans la mesure où précisément l'investissement que cela est supposé financer à Viroflay, était déjà lancé. Donc ne nous faites, s'il vous plaît, pas de pirouette de ce type-là. »

**M. MARGUERIT** : « Je crois que vous aviez été clair sur le sens de notre vote et si vous ne voulez pas entendre, vous n'entendez pas mais en tout cas je ne sais pas qui fait le grand écart entre ce qui est écrit et la politique qui est menée ici à Viroflay et que nous avons décrite tout à l'heure. Sinon Monsieur le Maire, cette loi dont vous parlez et que vous n'appréciez pas, qui porte sur les intercommunalités etc... et que vous n'avez pas changé ; quand je dis vous, il s'agit de votre majorité puisque vous avez quand-même été au pouvoir la plupart du temps... ah ! la dernière mouture mais quand vous dites que le système... bref vous avez commencé. Deuxièmement, je considère qu'il y a un détournement de l'objet des intercommunalités quand nous faisons ce que nous sommes en train de faire. C'est-à-dire de redescendre sur les communes des recettes qui sont de l'intercommunalité. Mais il s'agit de la conséquence logique de votre propre turpitude ! Vous avez créé une communauté d'agglomération pour vous capter les 8 millions ! Et pour quasiment que cela, vous avez mis un minimum de compétences dans cette interco. Alors après cela, vous dites qu'il n'y a rien à faire ! Effectivement pour les circulations douces, qui sont de la responsabilité peut être de Michaël Thomas, il n'y a pas beaucoup d'investissements à faire. Vous auriez remonté l'ensemble des équipements sportifs et des activités sportives à l'intercommunalité, ce qui aurait pu être compréhensif, vous auriez alors des dépenses à faire au niveau de l'agglomération de Versailles Grand Parc mais là, vous avez fait le minimum. Du coup, vous ne savez pas quoi faire de l'argent qui arrive alors vous le redescendez en bas et c'est justement ce qu'il ne faut pas faire ! Ce que nous ne devrions pas faire ! Là-dessus notre vote est, cette fois-ci, totalement justifié. »

**M. LEBRUN** : « Vous nous direz les fois où il n'est pas justifié ! Ceci étant, je militais, à l'époque où nous sommes passés en communauté d'agglomération, pour intégrer certains équipements sportifs dans cette communauté d'agglomération. Après, les débats s'opèrent, comme au sein de l'équipe municipale. »

**M. MARGUERIT** : « Grâce à vous... »

**M. LEBRUN** : « ... Et les choses sont faites différemment pour un certain nombre de raisons que je ne veux pas forcément évoquer ici. Après, nous nous sommes dits qu'il serait peut-être mieux d'y mettre les conservatoires ce qui est extrêmement compliqué. Pourquoi ? Parce que les statuts sont extrêmement compliqués, parce qu'il y a des élèves, parce qu'il y a de l'associatif dans les conservatoires.

J'y ai passé un certain temps cette semaine avec François de Mazières et le vice-président en charge de la Culture et je peux vous dire que cela est très compliqué ; à mon avis, une piscine aurait été plus simple. Nous procédons au vote pour cette délibération. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 3

Abstentions 4

**DECIDE** de solliciter un fonds de concours de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le financement des travaux de requalification de l'avenue du Général Leclerc entre l'Ecu de France et l'avenue des Combattants de 20 € par habitant, soit un montant prévisionnel de 325 760 € calculé sur la population DGF 2012 : 16 288 habitants,

**DECIDE** que le montant du fonds de concours sera ajusté par avenant une fois que la population DGF 2013 sera connue,

**PRECISE** que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 15.69 % du coût hors taxe net de subvention, dans le respect de la limite de 50% fixée par l'article L. 52216-5 VI du Code général des collectivités territoriales,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, son avenant après publication de la population DGF 2013, et tout document s'y rapportant,

### **13 - COMMUNICATION DE L'ENSEMBLE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2012**

**M. GUILBERT** : « Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le législateur a souhaité simplifier le droit de la commande publique et accélérer la réalisation des investissements publics en permettant à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif la préparation, passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que la passation d'avenants sans limite de montants sous réserve que les crédits soient inscrits au budget.

Au vu de ces nouvelles dispositions législatives, le conseil municipal, par délibération du 3 avril 2009, a voté la modification de la délibération de la délégation de pouvoir accordée au Maire. Ce dernier, doit, conformément au texte de loi précité, porter à connaissance du conseil municipal, l'ensemble des marchés passés pendant l'année écoulée c'est-à-dire 2012, ce qui est fait dans le document joint à la présente délibération. »

**M. LEBRUN** : « Vous avez donc 3.5 pages de tableau avec les marchés conclus, que ce soit en appel d'offres ou en MAPA. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la liste des marchés publics passés en 2012 jointe à la présente délibération,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**14 - 47-51 AVENUE DU GENERAL LECLERC – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU TROTTOIR CADASTREE AE 556 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RD 10**

**15 - 47-51 AVENUE DU GENERAL LECLERC – CESSION A TITRE GRATUIT AU BENEFICE DE LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TROTTOIR APPARTENANT AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE METROPOLE**

**Mme ROCHERON** : « Il s'agit donc d'une rétrocession à titre gratuit et d'une mise à disposition dans le cadre d'une convention, de deux parcelles qui sont situées avenue du Général Leclerc, devant l'immeuble Le Métropole. Le syndicat des copropriétaires avait obtenu, au moment de la construction de cet immeuble en 1969, un permis de construire sous réserve de la rétrocession de la partie A, à titre gratuit, à la collectivité qui à l'époque était au bénéfice de l'Etat puisque cela était pour élargir la voie, à l'époque, route nationale. Cela est devenu ensuite une départementale. Cette rétrocession n'a jamais été effectuée et dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc, nous avons besoin de pouvoir maîtriser ce foncier afin de pouvoir faire ces travaux. Le syndicat a donc accepté. La parcelle B ne fait pas du tout partie de cette rétrocession gratuite, mais fait partie d'une convention qui sera signée avec les copropriétaires et sera mise à la disposition de la ville qui pourra y effectuer les travaux nécessaires bien que cette parcelle ne lui appartienne pas. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le projet de convention avec le syndicat des copropriétaires de la résidence Le Métropole, tel qu'il est joint à la présente délibération, et portant sur la parcelle actuellement cadastrée AE 556, et matérialisée selon le plan joint à la présente délibération (parcelle identifiée comme B sur le plan joint à la présente délibération).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit par la commune d'une parcelle actuellement cadastrée AE 556, située au droit de l'immeuble sis 47-51 avenue du Général Leclerc, et matérialisée selon le plan joint à la présente délibération (parcelle A).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir, dans les conditions fixées par la présente délibération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

**16 - CONVENTION DE SERVICE POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LE SITE INTERNET – « CAFPRO »**

**Mme de GESTAS** : « Afin de faciliter la constitution des dossiers d'entrée en structure d'accueil du jeune enfant, la ville a la possibilité de passer convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines. La convention dite CAFPRO permet aux signataires d'accéder aux données « Etat-Civil, Finances, droit aux allocations » tel que défini dans l'annexe de la convention de services CAFPRO des allocataires, données validées par la CAF. Cette consultation se fait via le numéro allocataire ; la consultation de CAFPRO permettra aux allocataires de ne pas fournir leur avis d'imposition si le logiciel a été mis à jour. Précisons que la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a rendu un avis en 2002 relatif à la communication de données à caractère personnel dans le cadre de politiques sociales. Cet avis, dont le contenu figure en substance dans l'annexe au projet de convention, précise que la transmission de données à caractère personnel aux organismes sociaux, n'est possible que si la communication est strictement limitée aux seuls données nécessaires à la prise en charge selon des dispositifs de confidentialité assurés, et si la personne concernée a été préalablement informée et n'a pas manifesté son désaccord.

Enfin, précisons que la ville nommera explicitement les agents pouvant consulter CAFPRO. Il s'agira donc du Directeur général adjoint et d'un agent du service financier. Ils seront munis d'un code confidentiel et personnel afin de pouvoir identifier les personnes accédant au service.

C'est donc une simplification pour l'entrée en structure d'accueil du jeune enfant en crèche et la CNIL a autorisé que nous le fassions pour faciliter ce travail. Néanmoins, il n'y a que deux agents de la ville qui pourront avoir accès à ce service. »

**M. LEBRUN** : « Nous essayons donc d'exploiter des données qui existent par ailleurs et pour éviter de les redemander aux usagers.



Cela me paraît assez simple compte tenu des moyens modernes qui existent maintenant sur la consultation des différentes bases de données. Mais c'est la CNIL qui intervient, d'où cette présentation et ces précautions oratoires et surtout de rédaction. Mais il s'agit tout simplement d'une consultation à distance de données contenues à la CAF. »

**Mme BOST** : « La convention qui est reprise ici délimite essentiellement les relations entre la CAF et la mairie. Lors de la commission, nous avons bien insisté pour que le document signé par les parents soit le plus explicite possible car l'exemple qui avait été donné et tel qu'il avait été fait, était incomplet et ne permettait pas aux parents de savoir réellement ce que nous allions chercher auprès de la CAF. Sinon, nous signerons cette délibération. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** la convention de service pour la consultation d'information de la base allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sur le site internet – « CAFPRO » ;

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **17 - ACCUEIL PETITE ENFANCE : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SNCF POUR LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Mme CAZALI** : « Il s'agit donc d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement que la ville de Viroflay a avec la SNCF. Cela concerne les parents qui perçoivent des allocations familiales non pas par la CAF mais par le biais de la SNCF. Donc jusqu'à présent, le nombre d'heures de garde pris en compte pour le calcul de ces allocations versées aux parents était plafonné ce qui limitait par conséquent la subvention à la ville et cet avenant a pour objectif de déplaçonner le nombre d'heures de garde pris en compte et de prendre en compte le nombre d'heures de garde effectivement contractualisé par les parents. »

**M. LEBRUN** : « Cela fait partie des réjouissances de l'administration française et nous avons des caisses qui sont, comme ça, catégorielles comme la SNCF etc... Il faut donc passer des conventions, passer du temps pour régir ces conventions et les voter. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'avenant proposé par la SNCF tel qu'annexé à la présente délibération.  
**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**18 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « COLLECTIVITES NUMERIQUES » - REFONTE PARTIELLE DU SITE INTERNET**

**M. GUILLON** : « Il s'agit dans cette délibération, de solliciter le conseil général des Yvelines pour une subvention qui participera au financement d'une application pour les mobinautes.

Peut-être n'êtes-vous pas familier avec ce terme de mobinaute, entré dans le petit Larousse en 2010 et il définit une personne qui navigue sur internet à partir d'un appareil mobile c'est-à-dire à partir d'un téléphone d'un modèle récent ou d'une tablette.

De plus en plus de nos concitoyens sont aujourd'hui équipés de téléphones ou de tablettes et nous le constatons notamment lorsque nous regardons les statistiques de consultation du site internet de la ville. Sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2010, sur l'ensemble des visiteurs du site de la ville, 1.7 % étaient des mobinautes. Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2013, les mobinautes sont passés à 17 %. Il y a donc une très forte augmentation qui devrait se poursuivre.

La ville a donc décidé de lancer une application dont plusieurs rubriques seront alimentées par le site internet de la ville mais avec une mise en page adaptée aux dimensions de l'écran et seront donc plus lisibles. Et d'autres rubriques tireront partie de ces spécificités de ce support : géolocalisation, notification.

Diffusion d'une image de l'application.

Vous voyez donc sur l'écran la page d'accueil qui serait celle de l'application mise en œuvre fin mai-début juin et il y aura donc au total 16 rubriques dont certaines sont déjà sur le site internet comme « actualités, agenda » et ce sera la reprise de ces informations ; également des renseignements sur les différents services municipaux, la possibilité de demander des formulaires administratif, un module sur les loisirs, un module d'information sur les travaux, un module spécifique à ce type d'outil qui permettra de prendre une photo géolocalisée et l'envoyer afin de signaler quelque chose qui peut poser problème dans la ville (système qui fonctionne déjà dans d'autres villes), les favoris, les notifications si tel ou tel type d'évènement vous intéresse vous pourrez recevoir des notifications, un module « recherche » et un module « à propos ».

L'objectif, avec ce nouveau support, est de faciliter l'accès à des informations pratiques et utiles pour les habitants mais aussi pour les personnes qui travaillent à Viroflay et aussi pour nos visiteurs.

Cette application sera mise en service à priori fin mai 2013. Au budget 2013, dans la section investissements, a été inscrite la somme de 14 000 € mais comme le conseil général des Yvelines a mis en place un dispositif « collectivités numériques » nous pouvons bénéficier d'une subvention égale à 80 % du coût hors-taxes du projet, plafonné à 8 500 € c'est-à-dire une subvention de 6 800 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le conseil général des Yvelines pour une subvention dans le cadre de la mise en service de cette application. »

**M. LEBRUN** : « Cette subvention représente 0.48 € par habitant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix

Contre 3

**DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre dispositif « Collectivités numériques » ;

**S'ENGAGE** à financer la part des investissements restant à sa charge et à ne réclamer le versement de la subvention qu'après engagement des dépenses ;

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**  
**DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2013,**  
**EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL**  
**MUNICIPAL AU MAIRE LE 4 AVRIL 2008 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22**  
**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- **19 février 2013**
  - Location de la salle municipale Puyade au Cabinet Socagi, le 25 mars 2013
  - Location de la salle municipale Puyade au Cabinet Loiselet & Daigremont, le 28 mars 2013
  - Location de la salle municipale Puyade au Cabinet Urbania, le 26 mars 2013
- **20 février 2013**
  - Aliénation du véhicule immatriculé 550 DSK 78
- **22 février 2013**
  - Mise à disposition de l'auditorium : tarifs année 2013
- **14 mars 2013**
  - Avenant de régularisation au contrat d'assurance « Tous Risques Expositions »
- **18 mars 2013**
  - Aliénation du véhicule immatriculé 54 BPX 78
  - Location de la salle municipale Puyade au syndic Nexity, le 11 avril 2013
  - Location de la salle municipale Juliette au syndic Saint-Simon, le 28 mai 2013
  - Location de la salle municipale Puyade au syndic Sergic, le 15 mai 2013
  - Location de la salle Dunoyer de Segonzac au syndic Sergic, le 13 juin 2013

- **19 mars 2013**
  - Extension et réhabilitation du groupe scolaire rive-droite – MAPA 09 UR 04 – décompte général définitif de l’entreprise Edile Construction (anciennement SCGE) – pénalités
  - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux municipaux au bénéfice de l’association Prévention Routière
  - Location de la salle municipale Dunoyer de Segonzac au Cabinet Jourdan, le 28 mai 2013
  
- **21 mars 2013**
  - Mise à disposition temporaire de local à usage d’atelier pour l’association « La main à l’empreinte »
  
- **22 mars 2013**
  - Contrat de mandat avec le Cabinet Tagerim portant sur la gestion du 1<sup>er</sup> étage de la salle Puyade sise 5 passage Juliette à Viroflay
  
- **18 avril 2013**
  - Avenant n° 10 aux conditions particulières du contrat d’assurance « Tous Risques Expositions » conclu avec la société D&P Assurances (Groupe Filhet-Allard)



**COMPTE RENDU DE L’EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION  
DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER  
DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2013**

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, informe le Conseil municipal que depuis le 15 février 2013 **ont été aliénés** :

Pavillons : 8  
 Appartements + caves : 13  
 Appartements : 5  
 Garages : 2  
 Immeubles : 2

Ces biens n’ont pas fait l’objet d’une réserve foncière.